

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_09_29_0293	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ECO CO2 POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF WATTY A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	C.C DU 29/09/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

45 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

11 Conseillers communautaires absents : BELIME Gaëlle – CHRIQUI Vincent - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

La CAPI reste convaincue que la sensibilisation du public scolaire est un enjeu fort pour le changement des comportements de tous en faveur de la transition écologique. Ainsi, en complément du Défi Class'Énergie ouvert aux écoles depuis 7 ans en partenariat avec l'AGEDEN, la CAPI propose d'expérimenter sur son territoire pour l'année scolaire 2022-2023, le dispositif Watty à l'école, proposé par l'association Eco CO2.

Créée en 2009, Eco CO2 est une éco-entreprise innovante de l'Economie Sociale et Solidaire. Sa mission est de sensibiliser les citoyens et les organisations afin d'accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements. Eco CO2 déploie des programmes d'accompagnement sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des plateformes digitales de données environnementales et réalise des études sur la conduite du changement et la maîtrise de l'énergie.

Le programme Watty à l'école est un programme labellisé par le ministère de la Transition énergétique et bénéficiant du financement par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le programme comprend pour chaque classe 3 ateliers thématiques par an animés par un intervenant spécialisé, avec des contenus pédagogiques adaptés à l'âge des élèves et plusieurs activités au choix sur chacune des thématiques (manipulations, jeux, exercices collectifs, débats, vidéos). En complément les classes participent à des événements thématiques (concours national d'expression artistique, événement au choix sur catalogue) et disposent d'outils pédagogiques à destination des enseignants (minutes « économise l'énergie »). Le programme propose un rebond vers les familles avec la mise en pratique des écocgestes à la maison.

Les thématiques abordées sont multiples : les énergies, l'éclairage, l'écomobilité, les appareils électriques, les déchets, l'eau, le réchauffement climatique, le chauffage et la climatisation.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes, qui ont accepté le principe d'un cofinancement du programme, celui-ci concernera les classes suivantes :

- Saint-Quentin Fallavier :
 - 3 classes de la maternelle Bellevue
 - 5 classes de l'école élémentaire Les Marronniers
 - 4 classes de l'école élémentaire des Moines
- Saint-Alban de Roche : les 6 classes de l'école
- Succieu : les 3 classes de l'école
- Eclose-Badinières : les 4 classes d'élémentaire de l'école

La société citoyenne locale NID'énergies qui souhaite favoriser les actions d'éducation en matière de sobriété énergétique propose une participation financière forfaitaire pour chaque commune avec une prise en charge de 300€ pour une commune actionnaire de la société et une prise en charge de 150€ pour une commune non-actionnaire.

La contribution de l'ensemble des partenaires est ainsi établie selon la répartition ci-dessous et permet bien d'envisager la participation des 25 classes, en respectant le budget de la CAPI prévu à 3400€ TTC pour l'opération en complément du financement des communes et de NID'énergies.

Financement du programme Watty à l'école	Saint-Quentin-Fallavier	St Alban de Roche	Succieu	Eclose-Badinières	Total
nombre de classes	12	6	3	4	25
part CAPI	1 716 €	808 €	354 €	522 €	3 400 €
part commune	2 016 €	504 €	504 €	672 €	3696 €

part NID'énergies	300 €	300 €	150 €	150 €	900 €
part Sou des écoles		404 €			404 €
Total	4 032 €	2 016 €	1 008 €	1 344 €	8400 €

Pour permettre le déploiement du programme dans les 25 classes la CAPI doit établir une convention avec l'association Eco CO2 ci-jointe l'engageant à avancer l'intégralité du financement du programme incombant au territoire soit 8400€ TTC. La CAPI appellera la contribution des communes et de la société NID'énergies en remboursement des frais avancés selon le tableau ci-dessus sur la base de conventions bilatérales établies avec chacune d'entre-elles, ci-jointes également.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** le déploiement du programme Watty à l'école en partenariat avec l'association Eco CO2 sur les 25 classes des 4 communes volontaires selon les termes de participation financière présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, la convention de partenariat avec Eco CO2 et la convention de partenariat avec les communes, la SAS NID'énergies CV et la société du sou des écoles laïques de Saint-Alban-de-Roche
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO